
[p1]

COLLÈGE ST SERVAIS

À LIÈGE

Liège ce 27 Octobre 1855

Monsieur

Profitant de la permission que vous m'avez accordé aux vacances dernières d'entrer en correspondance avec vous & voulant vous prouver combien j'attache de prix à conserver l'affection que vous m'avez toujours témoigné durant mon séjour à Roulers je vous fais parvenir aujourd'hui quelques unes de mes petites nouvelles. Ah Monsieur quelle différence en tout & pour tout entre l'établissement où je me trouve & ceux que j'avais fréquentés d'abord! Je vais vous analyser en peu de mots la journée en omettant cependant les choses qui sont semblables à ce qui se pratique dans les collèges épiscopaux. En premier lieu le matin on se lève aussi à 5 1/2 heure mais il faut se dépêcher davantage on a seulement 15 minutes entre le temps du lever et le moment où quittant son alcôve on se rend à la porte du dortoir où l'on se met en rang & d'où l'on passe à la salle d'études là on fait la prière du matin & on fait une courte lecture de piété jusqu'à 6 h

[p2]

De 6 heures l'étude dure jusqu'à 7 h alors a lieu le déjeuner à 7 1/2 on dit la messe à 8 h. jusqu'à 10 heures se fait la classe après laquelle on accorde un quart d'heure de récréation ensuite de 10 1/4 à 12 1/2 Etude Alors on donne les cours de langues, les cours facultatifs et les cours de mathématiques car ceux ci sont indépendants des classes. A midi et demi on dine l'après midi se passe comme à Roulers à l'exception que la récréation de 4 h. ne dure ici que jusqu'à 4 heure & demi et que delà jusqu'à 7 heures & quart on a Etude à 7 1/4 h. Lecture de Piété à 7 1/2 on donne le souper à 8 h c.a.d. immédiatement après le souper on dit la prière du soir & de là on se rend au dortoir de nouveau en rang lorsqu'on y est un quart d'heure le surveillant donne un coup de sonnette on entre au lit & quelques instants après un second coup de sonnette donné le surveillant fait le tour du dortoir & vient voir si tout le monde est couché si on ne l'était pas on s'exposerait sinon à une pénitence du moins à un très sérieux avertissement

[p3]

Je suis ici Monsieur dans une classe très nombreuse nous sommes 40 Je parie que vous n'en avez pas tant dans le second cours de commerce la philosophie est elle nombreuse cette année çï? Ici nous n'avons pas cela mais au lieu que les philosophes nous surveillent nous avons quatre surveillants qui sont continuellement auprès des élèves il y en a deux pour la petite division c a d ce qui répond à peu près au pensionnat à Roulers excepté qu'on y tient les élèves jusqu'à ce qu'ils aient atteint une certaine taille et ensuite deux surveillants pour la grande division il y a en tout dans les 150 internes une quarantaine de demi pensionnaires & alors plus du double d'externes le lendemain du jour de la rentrée Monseigneur l'évêque de Liège a célébré la messe solennelle du Saint Esprit après l'évangile Monseigneur est monté en chaire & nous a fait un très beau sermon. Après la messe il est entré dans l'intérieur & a pris le déjeuner l'après midi s'est faite l'ouverture solennelle des cours par la proclamation que fit le préfet des études des élèves auxquels

..... [p4]

la fréquentation de chaque cours était permis.

Maintenant Monsieur j'en viens à un point que j'aurais préféré vous développer lorsque j'eus le plaisir de vous voir chez vous pendant les Vacances Il s'agit de l'association établie à Dusseldorf pour la propagation des images religieuses

Si je m'étais rappelé de la chose je vous aurais exprimé verbalement les raisons qui me forcent à prendre la résolution de ne plus faire partie de l'association Je vous écris maintenant Monsieur à ce sujet parce que le Prospectus dit que c'est chaque année à la fin du mois de Novembre que les souscripteurs reçoivent leurs images & pour que vous puissiez encore faire parvenir à Dusseldorf avant ce temps la nouvelle de ce que je cesse de faire partie de l'association & pour cette raison je vous prierais de faire rayer mon nom au registre de la dite association Cependant Monsieur en cas que la livraison fut arrivée je vous indiquerais ici 4 ou 5 élèves qui m'ont manifesté dès l'année dernière le desir de faire partie de l'association c'étaient Emile Struye Justin Vandermeersch, Louis Deboninge, Benoit Bernolet & Leopold Dieleman Je ne sais pas cependant si ces gens auront maintenu leur desir Cependant j'espère que cela n'empêchera pas nos liaisons amicales et qu'aux prochaines vacances je pourrai vous indiquer les raisons qui m'ont obligé à prendre cette décision je vous dirai également alors Monsieur pourquoi je ne vous les fais pas connaitre dans cette lettre. Maintenant Monsieur j'ose vous demander une réponse s'il vous plait en vous priant de m'excuser s'il vous plait si je vous envoie une lettre si mal écrite mais veuillez cependant croire à ma sincere affection & à mon respect.

A DeLeyn

Briefbeschrijving

Verzender	De Leyn, Alfons
Ontvanger	[Gezelle, Guido]
Verzendingsdatum	27/10/1855
Verzendingsplaats	Luik
Annotatie	Adressaat gereconstrueerd op basis van contextuele gegevens.
Annotatie	Adressaat gereconstrueerd op basis van contextuele gegevens.

Documentbeschrijving

Fysieke bijzonderheden

Drager	dubbel vel, 209x135 wit papiersoort: 4 zijden beschreven; zijde 4 in twee richtingen beschreven, inkt
Staat	volledig
Vormelijke bijzonderheden	briefpapier: Collège St Servais à Liège

Bewaargegevens

Land	België
Plaats	Brugge
Bewaarplaats	Guido Gezellearchief
ID Gezellearchief	3779
Bibliotheekrecord	https://brugge.bibliotheek.be/detail/?itemid=library/v/obbrugge/gezelle10019

Inhoud

Incipit	Profitant de la permission que vous m'avez accordé aux va-
---------	--

Tekstsoort	brief
Talen	Frans

Gevolgde codeerpraktijk

De tekst werd diplomatisch getranscribeerd, en aangevuld met een editoriale laag.

De oorspronkelijke tekst werd ongewijzigd getranscribeerd; alleen typografische regeleindes en afbrekingstekens, en niet-betekenisvolle witruimte werden genormaliseerd.

Auteursingrepen in de tekst (toevoegingen, schrappingen), en latere redactie-ingrepen (schrappingen, toevoegingen, taalkundige notities) door de lezer werden overgenomen en expliciet gemarkeerd.

Voor een aantal tekstfenomenen werden naast de oorspronkelijke vorm ook editeursingrepen opgenomen in de transcriptie: oplossingen voor niet-gangbare afkortingen en correcties voor manifeste fouten. Daarnaast bevat de transcriptie editeursingrepen ter verbetering van de leesbaarheid (toevoegingen, reconstructies) of ter motivering van transcriptie-beslissingen (aanduiding van onzekere lezingen, weglating van onleesbare tekst). Alle editeursingrepen worden expliciet gemarkeerd.

Colofon

Titel	27/10/1855, Luik, Alfons De Leyn aan [Guido Gezelle]
Editeur	Koen Calis; Universiteit Antwerpen
Wetenschappelijke leiding	Els Depuydt
Partners	Openbare Bibliotheek Brugge (Guido Gezellearchief); Centrum voor Teksteditie en Bronnenstudie (Koninklijke Academie voor Nederlandse Taal en Letteren); Instituut voor de Studie van de Letterkunde in de Lage Landen (ISLN) (Piet Couttenier, Universiteit Antwerpen); Guido Gezellegenootschap
Uitgever	Guido Gezellearchief, KANTL/CTB
Plaats van uitgave	Brugge, Gent
Publicatiedatum	2023
Beschikbaarheid	Teksten en afbeeldingen beschikbaar onder een Creative Commons Naamsvermelding - Niet Commercieel licentie.
Disclaimer	De editie van de Guido Gezellecorrespondentie is het resultaat van een samenwerkingsproject met vrijwilligers. De databank is in opbouw, aanvullingen en opmerkingen kunnen gemeld worden aan els.depuydt@brugge.be .

Citeren

Een brief kan worden geciteerd als: [Naam van editeur(s)], [brieffschrijver aan briefontvanger, plaats, datum]. In: GezelleBrOn, Wetenschappelijke editie van de correspondentie van Guido Gezelle. [publicatiedatum] Available from World Wide Web: [link]
